

# Création ?

artistique / scientifique / alimentaire

L'aide à la création pose la question des conditions sociales qui favorisent les diverses formes de créativité. Cela conditionne en particulier les critères de choix des financeurs. Depuis de nombreuses années, il apparaît nécessaire de définir un référentiel plus légitime et explicite que la simple reconnaissance institutionnelle de l'avis des experts.

Ce nouveau chantier du programme Paideia propose de contribuer à la réflexion en analysant des processus de création au prisme des droits humains, et notamment des droits culturels. Afin d'enrichir les analyses et de renouveler nos manières de questionner l'acte créatif nous proposons de porter un regard croisé sur des processus relevant des domaines artistiques, scientifiques et alimentaires, ou qui se situent à leur entrecroisement.

Parler en termes de « processus » de création c'est concevoir que l'œuvre ne dépend pas d'un seul génie créateur, et que la valeur créée dépasse l'œuvre elle-même. Cette recherche-action nous met au défi de la description et de la représentation de ces processus pour en saisir à la fois les ressorts et les dynamiques dans l'objectif de mieux identifier ce qui permet d'en faire un levier de développement de la citoyenneté.

Chacun des domaines choisis – artistique, scientifique et alimentaire - traverse les mêmes exigences contextuelles :

- la nécessité de rechercher des équilibres économiques qui proviennent du croisement d'activités ;
- le développement de communautés mues par une volonté de contribuer à des créations collectives ;
- le développement du numérique et le bouleversement des processus de création, d'échange et de partage que cela induit ;
- la recherche d'une production efficace parfois au détriment de la temporalité des processus ;
- l'injonction à l'innovation permanente...

Cette recherche-action mobilise des artistes, des collectifs, associations, institutions et collectivités. Elle prolonge un premier cycle de recherche-action déjà effectué pendant 3 années sur la transversalité du culturel dans le développement territorial qui ont mis à jour la nécessité de clarifier les postures et les modalités d'intervention pour les acteurs impliqués.

## **Paideia, une démarche au long cours**

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) et son Observatoire de la diversité et des droits culturels la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations.

La démarche proposée a consisté à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels et des dimensions culturelles de tous les autres droits de l'homme à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale. Développés par les porteurs de projets, les cas d'école collectés permettent de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. Cette matière très riche a permis l'échange de pratiques dans le cadre de nombreux séminaires de travail collectif (plus de 50 rencontres organisées en 3 ans, de 30 à 250 participants à chaque rencontre).

Dans ces travaux très divers, le champ de la création artistique et des autres secteurs de la création et de l'innovation sur les territoires ont fait l'objet d'interrogations récurrentes qui nous poussent au côté des acteurs impliqués à développer un nouveau chantier thématique sur ce périmètre précis avec l'appui de la méthode Paideia expérimentée depuis 3 années à travers plus de 200 cas d'école.

Conscient d'un manque important en la matière, le contexte national est en grande attente d'éclaircissements sur la définition d'une politique de soutien artistique dans le respect des droits culturels, aussi bien dans le secteur public que privé. Cette attente est particulièrement renforcée par la loi NOTRe adoptée en août 2015 sur la réforme des collectivités qui reconnaît la nécessité de cette prise en compte dans son article 103. La loi sur la liberté de création en discussion actuellement devrait aussi faire l'objet d'amendements dans ce sens.

Une mission sur la diversité culturelle a été mobilisée par le Ministère de la culture depuis décembre 2015 et ces travaux feront partie de la réflexion à travers notre participation au Collège de la diversité.

## Les objectifs

Le contexte national de la loi NOTRe et de la loi création comme les fortes tensions sociétales actuellement déplorées ont relevé de manière significative le niveau d'intérêt pour une meilleure prise en compte des droits culturels de chacun et la nécessité de développer une approche basée sur les droits de l'homme en valorisant les réalités territoriales.

Les actions de soutien à la création ne peuvent ignorer les contextes territoriaux dans lesquels elles évoluent. Les analyses de processus de création qui seront développées dans cette recherche-action permettront de pointer les enjeux et problématiques centraux de la prise en compte des droits des personnes et du développement de leur citoyenneté dans ces processus. Ils devront permettre de mettre à jour des critères d'évaluation desdits projets et accompagner l'émergence d'un référentiel structurant pour l'aide à la création.

Les processus seront observés dans trois domaines distincts qui pourront nous aider à mettre à jour les spécificités et les similitudes que partage ou non le champ artistique, mais aussi à prendre du recul sur les usages et prescriptions profondément ancrés.

Cette recherche-action vise également à répondre à une série de questions posées de manière prégnante dans les évolutions actuelles et partagées dans les trois domaines explorés :

- Quelles sont les conditions de mise en partage des savoirs dans les processus de création explorés ?
- Quels systèmes économiques et techniques soutiennent ces processus de création ?
- Quelles sont « les libertés » des processus de création ? Quelles co-responsabilités fondent ces libertés ?
- Qu'est-ce qu'un développement territorial innovant, en mesure d'accompagner et de soutenir les espaces de liberté, facteurs de création au quotidien ?
- Quelles dynamiques démocratiques se produisent au cours de ces processus ?
- Comment ces processus permettent-ils une dialectique entre la nouveauté et les savoirs dont nous avons hérité ?
- Comment permettent-ils le développement du pouvoir d'agir des personnes ?

De nouveaux objectifs pourront apparaître au fil de l'évolution du projet et seront pris en compte par l'adaptation des activités.

## Les étapes du chantier

- 1. 29 et 30 janvier 2016**  
Formation-action des porteurs de processus de création à la méthode d'observation  
Le Vent se lève, Paris 19e
- 2. Février-mars 2016**  
Suivi individuel des cas analysés par leurs porteurs et partage des cas rédigés
- 3. Mars 2016**  
Pré-analyse des enseignements transversaux aux processus
- 4. 24 et 25 mars 2016**  
Séminaire d'analyse des enseignements : enjeux et problématiques rencontrés, mise en débat.  
Mains d'œuvres, Saint-Ouen (93)
- 5. Avril à novembre 2016**  
Suivi des cas dans les territoires, développement de nouveaux terrains
- 6. 2 juin 2016**  
Témoignages du cas d'école Holloway dans le colloque du projet européen « In living Memory, des pratiques artistiques collaboratives » de Lieux fictifs avec Culture et Départements, partage et prototypage des méthodes d'évaluation
- 7. Juillet 2016**  
Témoignages des acteurs impliqués et débat sur les enjeux du chantier dans un séminaire public à Arles et/ou Avignon
- 8. Septembre 2016**  
Séminaire d'analyse des enseignements : élaboration de propositions et préparation d'un document intermédiaire mis en consultation
- 9. Octobre à février 2017**  
Formalisation des travaux dans une publication collective
- 10. Mars 2017**  
Colloque public
- 11. 2017-2018**  
Capitalisation, diffusion et démultiplication

## Intervenants



L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) est un institut interfacultaire de droit public, de recherche, recherche-action et enseignement dont la mission interne est de rendre accessible à chaque étudiante et étudiant de l'Université de Fribourg l'éthique et les droits humains durant son parcours. Depuis 1998, une Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie a été attribuée à la chaire de droit constitutionnel de langue française, dans le cadre des activités de l'Institut. La mission de cette Chaire consiste à développer la recherche, mais aussi l'enseignement, en lien avec le réseau mondial des Chaires UNESCO, et de développer en Suisse les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme.

Afin de développer en réseau les recherches sur les droits culturels, l'IIEDH a créé en 2004 l'Observatoire de la diversité et des droits culturels comme programme de recherche lié à de nombreux partenaires. L'Observatoire dispense de nombreuses formations d'introduction aux droits culturels, en lien avec les questions de pauvreté, de violence, de développement durable et de citoyenneté. Patrice Meyer-Bisch, philosophe, coordonne l'institut et anime l'Observatoire.

### Patrice Meyer-Bisch

Philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg, Patrice Meyer-Bisch est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (programme de l'IIEDH) et le coordinateur du groupe de Fribourg, auteur de la Déclaration sur les droits culturels (2007). Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques. [patrice.meyer-bisch@unifr.ch](mailto:patrice.meyer-bisch@unifr.ch)

### Johanne Bouchard

Diplômée d'un master en anthropologie sociale, spécialisation en droits économiques sociaux et culturels, Johanne est collaboratrice scientifique à l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, programme de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme depuis 2008. Chargée de projets dans le cadre de divers partenariats, elle s'occupe en particulier du programme de recherche sur les observations contrastées, incluant la démarche Paideia, et du projet analysant l'intersectionnalité des violations des droits humains et les discriminations multiples dans le travail des mécanismes onusiens des droits humains. Elle travaille à l'organisation des colloques, conférences et présentations de l'Observatoire, contribue aux autres recherches, notamment sur l'approche basée sur les droits de l'homme et l'éthique du développement, et assiste la coordination de l'Institut pour la recherche de fonds et les publications. Depuis janvier 2015, elle a rejoint le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme comme soutien à la procédure spéciale dans le domaine des droits culturels.

[johanne.bouchard@unifr.ch](mailto:johanne.bouchard@unifr.ch)

## réseau culture21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.

Réseau culture 21 travaille également à identifier et rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et favorise la coopération et l'échange de pratiques. À travers la promotion de démarches participatives, il encourage les décloisonnements et favorise la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques.

Réseau culture 21 collabore depuis 2011 avec l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels coordonné par Patrice Meyer-Bisch autour du programme Paideia développé à l'échelon local, national et international.

### **Christelle Blouët**, coordinatrice du Réseau culture 21

Diplômée d'un master de direction de projets culturels, Christelle est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21. Elle en porte l'initiative dès 2009 après la rédaction d'un mémoire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France. Dans ce cadre, elle anime de nombreuses démarches d'information et de formation visant à promouvoir une approche transversale de la culture, fondée sur des processus démocratiques et participatifs qui développent la prise en compte de la diversité culturelle et des droits culturels. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg.

[christelleblouet@reseauculture21.fr](mailto:christelleblouet@reseauculture21.fr)

### **Irene Favero**, chargée de mission du Réseau culture 21

Diplômée d'un master d'économie de la culture, Irene a été chargée de projets au sein d'associations anglaises, françaises et brésiliennes opérant auprès des personnes en situation de pauvreté culturelle. La rencontre avec l'Agenda 21 de la culture et l'intérêt pour les démarches faisant de la culture un élément central du développement - humain et durable - l'ont amené à contribuer au développement du Réseau culture 21. Pour le Réseau, elle s'occupe notamment de l'émergence, la restitution et la capitalisation des ressources et des expériences. Elle s'intéresse au lien entre communs et droits culturels et participe à la mise en place d'une École des communs.

[irenefavero@reseauculture21.fr](mailto:irenefavero@reseauculture21.fr)

### **Anne Aubry**, chargée de mission du Réseau culture 21

Anne est titulaire d'une Maîtrise de philosophie à l'Université Lyon III et d'un Master 2 Ingénierie de projet, action communautaire et territoires à l'UJM de Saint-Etienne. Elle est actuellement doctorante en sociologie et anthropologie politique au Centre Max Weber. Membre d'une recherche-action sur les pratiques interculturelles au CCO de Villeurbanne, il devient son terrain de recherche afin d'étudier une économie morale mise à l'épreuve du temps. Impliquée depuis son lancement dans le programme Paideia, elle coordonne le groupe de travail de la région lyonnaise sur les droits culturels avec le CCO et Culture pour tous (2012-2014). Depuis janvier 2015, elle a rejoint Réseau culture 21 et l'Observatoire de l'Université de Fribourg (IIEDH) pour collaborer à l'ensemble de la démarche.

[anneaubry@reseauculture21.fr](mailto:anneaubry@reseauculture21.fr)

## Avec la participation de

### Luc Carton

Philosophe, chercheur, puis directeur de recherches à la Fondation Travail-Université dans les années 1980 et 1990, il coordonne des programmes de recherche portant notamment sur l'évaluation des politiques publiques. En France, de 1998 à 2001, sous le ministère de Marie-George Buffet, Ministre de la jeunesse et des sports, il est chargé d'une mission prospective sur l'avenir de l'éducation populaire. Il dirige en 1998 les Rencontres pour l'Avenir de l'Éducation Populaire.

Issu du MOC, il fait partie des « sherpas » qui mettent en forme les convergences à gauche des partis Socialiste et Écologique en Belgique. Début des années 2000, il est conseiller politique dans l'équipe de direction du parti Écolo, où il travaillera quatre ans.

Depuis 2005, il travaille au ministère de la Communauté française de Belgique, à la Direction Générale de la Culture, comme inspecteur de la culture, où il a une mission générale exploratoire sur l'évaluation des politiques publiques en matière culturelle, et où il tente de promouvoir une culture de l'autoévaluation. À ce titre, il est l'un des acteurs de la réforme du décret sur les Centres Culturels de Bruxelles et de Wallonie adopté en novembre 2013 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Jean-Pierre Chrétien-Goni

Metteur en scène et Maître de Conférences des Universités. Il travaille essentiellement sur les thématiques de l'enfermement : prisons, hôpitaux psychiatriques, ghettos et tous les espaces de la déshérence sociale. Ferme-ment convaincu de la nécessité pour la création d'investir tous ces « hors-champs » de l'art et de la culture, il cherche à inventer « avec » et pas seulement « pour » les publics. En 2007, il ouvre un tiers-lieu d'art et de culture, « Le Vent se Lève ! » dans le 19e arrdt de Paris où tente de s'élaborer l'utopie de la création partagée et d'un art ouvert. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles sur l'anthropologie de l'art et de la culture, ainsi que sur des questions de philosophie politique (CNRS, Christian Bourgois, revue *Cassandra*, etc...). Il enseigne la médiation culturelle, les théories de l'action artistique, le théâtre, au Conservatoire National des Arts et Métiers; il conduit des recherches au sein du laboratoire DICEN sur les rapports entre les nouvelles pratiques numériques et les nouvelles formes d'actions culturelles et artistiques. Il est depuis cinq ans, vice président délégué, et chargé de la Culture et de l'Éducation à la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

### Ferdinand Richard

Ferdinand Richard est directeur fondateur de l'A.M.I. (Aide aux Musiques Novatrices) à Marseille. Cette plateforme originale de développement culturel organise depuis 28 ans des ateliers de formation, des résidences d'artistes, des festivals, un incubateur d'entreprises culturelles, et présente un important volet de coopération internationale. Membre de la Friche Belle-de-Mai à Marseille depuis son origine, en 1992, il est aussi membre du réseau français de la Fondation Anna Lindt. Ferdinand Richard est le président du Fonds Roberto Cimetta pour la mobilité des artistes et professionnels entre Europe et Monde Arabe. Très impliqué au niveau européen, il a été de 1996 à 1999 président du Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine (devenu Culture Action Europe), plateforme de réseaux culturels européens. Il est par ailleurs expert de la commission Agenda 21 de la Culture et défend la diversité culturelle au sein de l'UNESCO, faisant de lui un fervent avocat de l'Europe culturelle et des relations trans méditerranéennes.

### Joëlle Zask

Joëlle Zask enseigne au département de philosophie de l'université Aix-Marseille. Spécialiste de philosophie politique et de philosophie américaine, elle s'intéresse aux enjeux politiques des théories de l'art et de la culture. Outre des articles dont certains sont présents sur son site (<http://joelle.zask.over-blog.com/>), elle est l'auteur de divers ouvrages dont *Art et démocratie*; *Peuples de l'art*, PUF, 2003 et *Participer*; *Essais sur les formes démocratiques de la participation*, Le bord de l'eau Editions, 2011. Son dernier livre propose une analyse des sculptures contemporaines en extérieur à partir des choix (ou des non-choix) de leur localisation. Il s'intitule *Outdoor Art. La sculpture et ses lieux* (Editions la Découverte, coll «Les empêcheurs de penser en rond», 2013).

## Partenaires

**Jean-Pierre Chrétien-Goni**, directeur artistique du Vent se lève, Paris,  
**Luc Carton**, philosophe et directeur de l'Inspection du Ministère de la culture de Belgique francophone  
**Ferdinand Richard**, directeur de l'A.M.I. (aide aux musiques innovatrices), Marseille  
**Joëlle Zask**, philosophe  
accompagnent ce chantier.

Le partenariat est en construction sur de nombreux territoires :

Les départements de la **Manche** et du **Territoire de Belfort** ont été à l'origine de ce chantier en 2015 et continuent de le porter. **Les autres départements de la démarche Paideia** participent ponctuellement.

**Culture et Départements**, partenaire historique du programme Paideia soutient ce chantier.

**Le Canopéea**, autre partenaire historique, continue son engagement en participant activement aux réflexions avec ArteFact (Villeurbanne).

**Le Département de l'Essonne** rejoint les groupe de travail et mobilise de nombreux acteurs de son territoire.

**Le Transfo**, agence culturelle d'Auvergne mobilise un groupe de travail sur l'ensemble de son territoire avec une diversité d'acteurs culturels, artistiques et gastronomiques.

**La Ville de Saint-Denis** engagée dans une démarche d'écriture de son schéma d'orientations culturelles au regard des droits culturels s'implique dans la réflexion, notamment à travers son Unité d'archéologie.

**Vosges arts vivants** s'associe avec des partenaires territoriaux.

**De nombreux acteurs indépendants** de ces divers territoires participent et s'impliquent comme porteurs de cas : Lieux Fictifs à Marseille (13), Procédé Zèbre à Vichy (03), Guêpes rouges théâtre à Beaumont (63), Boom'structur (63), Collectif culture 91, Théâtre du reflet (92), Compagnie Arti-Zanat' (92), Compagnie du Huitième Jour (92), L'Amin compagnie théâtrale (92), l'Association S Composition (86), Quelques p'Arts, Centre national des arts de la rue, Annonay (07), Scènes et territoires en Lorraine (54), Cie caravane (88), Mains d'œuvres (93), Le Vent se lève (75)...